### COMMUNE DE LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE

# Conseil Municipal du 24 septembre 2020

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Louan-Villegruis-Fontaine se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	Messieurs BOURDON, BRODARD F, BRUNIER, DANÉ,
•	MARTIN ET WAUTIER.
	Mesdames BOURBONNEUX, CORRAL-MUR, MANTEZ
	ET VILLENAVE.
Excusé représenté	Monsieur BRODARD Nicolas
Excusé non représenté	
Absent	
Secrétaire de séance	Madame MANTEZ Martine

Nombre de conseillers en exercice	11
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de conseillers représentés	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Nombre de conseiller non excusé non représenté	
Nombre de conseillers votants	11
Date de la convocation	09.09.2020

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur la Maire souhaite ajouter en complément à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- 2020-30 : nomination d'un régisseur suppléant.
- 2020-31 : installation d'une antenne relais au château d'eau de Louan.
- 2020-32 : augmentation du prix de la cantine au 1er janvier 2020.

Madame MANTEZ Martine fait lecture du compte-rendu de la séance du 09 juin 2020. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### Délibération n° 2020/22 : Création de poste non titulaire à raison de 18/35 par semaine.

Un poste d'accroissement temporaire d'activité à raison de 18 heures par semaine est créé durant toute la période scolaire afin de respecter les mesures sanitaires du coronavirus. L'ouverture de ce poste est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibération n° 2020/23 : RIFSEEP.

Mise en place d'une prime pour les titulaires de la fonction publique. Cette dernière a été institué en 2014 et regroupe les primes fixes et les primes au mérite que les fonctionnaires pouvaient recevoir. Ces primes dépendent du grade et de la fonction du titulaire avec un plafond pour limite maximum et minimum. La mise en place du RIFSEEP est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

# Délibération n° 2020/24 : Création de poste de rédacteur à raison de 35 heures par semaine.

Afin de pallier à la fin de contrat de la secrétaire actuelle, un poste de 35 heures par semaine est créé pour accueillir la secrétaire remplaçante. L'ouverture de ce poste est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

# Délibération n° 2020/25: Suppression de poste à 9 heures par semaine.

Suite au départ de Madame VARLET, au 15 juin 2020, pour une autre commune, Monsieur le Maire fait le choix de ne pas garder ce poste ouvert dans le tableau des effectifs. La fermeture de ce poste est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

# Délibération n° 2020/26 : Suppression de poste à 19 heures par semaine.

Suite au départ de la secrétaire actuelle, au 31 octobre 2020, pour une autre commune, Monsieur le Maire fait le choix de ne pas garder ce poste ouvert dans le tableau des effectifs. La fermeture de ce poste est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibération n° 2020/27 : DSIL.

Suite au COVID, le gouvernement a décidé de doter un soutien à l'investissement local, et dans le Cadre de notre station d'épuration, nous sommes éligibles à ce soutien. Nous en avons fait la demande par écrit, pour compléter les subventions accordées pour notre station. Le demande de subvention est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibération n° 2020/28: Nomination d'un nouveau régisseur communal.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, la nouvelle secrétaire devient titulaire de la régie communale. Le conseil vote à l'unanimité des membres présents et représentés ce changement de régisseur.

#### Délibération n° 2020/29 : Décision modificative sur le budget M-14.

Le comptable informe Monsieur le Maire qu'une décision modificative est nécessaire afin d'équilibrer les chapitres 040 et 042. La décision modificative est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### Délibération n° 2020/30 : Nomination d'un régisseur suppléant communal.

En cas d'absence de notre secrétaire, une personne extérieure doit être nommée en suppléant en dehors du maire, des adjoints et de leurs conjoints respectifs. La personne nommée, à l'unanimité des membres présents et représentés, est madame CORRAL-MUR Anna, elle pourra encaisser et déposer en trésorerie les chèques ou espèces.

# Délibération n° 2020/31 : Installation d'une antenne relais au château d'eau de Louan.

Courant juin 2020, pour améliorer le réseau du téléphone une société nous a proposé une station relais, lieu choisi : le château d'eau de Louan qui dessert au mieux nos trois communes.

Cette installation serait un pylône de 36 mètres en treillis autoportant enterré sur une dalle en béton, les ondes porteraient par effet parapluie et nous apporteraient entre 3 et 4G d'office.

La mise en place des travaux serait sur une durée de 15 à 18 mois voir plus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés l'installation de cette antenne

#### Délibération n° 2020/32 : Augmentation du prix de la cantine au 1er janvier 2021.

Monsieur BOURDON Louis, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, annonce au conseil municipal que la mairie de LECHELLE, membre du RPI, augmentera le tarif du repas de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : soit 4,30€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder également à l'augmentation du prix de la cantine : soit 0.10 centimes d'euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

#### **Questions diverses**

A cause du COVID-19, le conseil municipal a fait le choix de ne pas faire cette année un repas animé. Nos aînés recevront des colis.

Des fléchages seront mis en place dans nos villages pour signaler le lieu du défibrillateur.

Nous avons eu des échos de chiens empoisonnés sur la commune de Louan, les propriétaires ne se sont pas tous adressés à la mairie mais seulement auprès de la Gendarmerie Nationale.